



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Broc – Echarlens – Gruyères – Marsens – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2026
DE 07H30 À 07H50, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE
LA VILLE DE BULLE, À BULLE**

PROCES-VERBAL N° 2026/03

Présents :

- M. Vincent BOSSON, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Alain HEIMO, Vice-Président, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Morlon

- M. Thomas BOSSON, Délégué et Conseiller communal de Riaz
- M. Jean-Pierre DOUTAZ, Délégué et Syndic de la Commune de Gruyères
- M. Arnaud DUPLAIN, Délégué et Conseiller communal de Marsens
- M. Malik FIRUZ, Délégué et Conseiller communal d'Echarlens
- M. Jean-Noël GOBET, Délégué et Conseiller communal de Vuadens
- M. Jacques GRANDJEAN, Délégué et Conseiller communal de la Commune de Morlon
- M. Jean-Marc HORNER, Délégué et Vice-Syndic de Broc
- M. David PINTO SILVA, Déléguée et Conseiller communale de Le Pâquier
- M. Patrick VALLELIAN, Délégué et Conseiller communal de Bulle

- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction et Conseillère communale de Bulle
- M. Frédéric BUSSARD, Vice-Président du Comité de direction et Vice-Syndic de la Commune de Gruyères
- M. Julien DESCHENAUX, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Broc
- Mme Myriam FRAGNIERE DUFOUR, Membre du Comité de direction et Syndique de la Commune de Marsens
- M. André GRANGIER, Membre du Comité de direction et Vice-Syndic de Morlon
- Mme Sabine GUILLET, Membre du Comité de direction et Conseillère communale de Riaz
- M. François ROBADEY, Membre du Comité de direction et Vice-Syndic de la Commune d'Echarlens

- M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)
- M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)

- Mme Angie Dafflon, Journaliste à La Gruyère + La Liberté

- M. Nicolas BARDY, Chef de projet MOBUL, Ville de Bulle
- Mme Laurence JENNY, Secrétaire, Ville de Bulle

Excusés : (selon liste des présences)

- M. Romain JEANNERET, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Le Pâquier
- Mme Mélissa JOSEPH, Aménagiste (SeCA)

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et contrôle des présences _____	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2026/02 du 1 ^{er} mai 2026	3
3. Examen et approbation des budget 2027 (Résultats et investissements)	3
4. Nomination de l'organe de révision	12
5. Adoption du dossier d'adaptation aux conditions d'approbation du PA5	13
6. Electrification ligne 202	14
7. Divers	16

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet salue cordialement les personnes présentes à cette assemblée. Il demande s'il y a des remarques par rapport à l'Ordre du jour. *Aucune remarque n'est formulée.*

M. le Préfet passe ensuite au contrôle des présences et constate que l'Assemblée peut siéger :

Délégués présents :

Commune de Bulle (15 voix) :

M. Patrick VALLELIAN, Conseiller communal

Commune de Broc (3 voix) :

M. Jean-Marc HORNER, Vice-Syndic

Commune d'Echarlens (1 voix) :

M. Malik FIRUZ, Conseiller communal

Commune de Gruyères (2 voix) :

M. Jean-Pierre DOUTAZ, Syndic

Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :

M. David PINTO SILVA, Conseiller communal

Commune de Marsens (2 voix) :

M. Arnaud DUPLAIN, Conseiller communal

Commune de Morlon (1 voix) :

M. Jacques GRANDJEAN, Conseiller communal

Commune de Riaz (3 voix) :

M. Thomas BOSSON, Conseiller communal

Commune de Vuadens (3 voix) :

M. Jean-Noël GOBET, Conseiller communal

M. le Préfet prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en première page.

2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2026/02 du 1^{er} mai 2026

M. le Préfet, Président de l'Assemblée des délégués, demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal n° 2026/02 de la séance de reconstitution du 1^{er} mai 2026.

- L'Assemblée des délégués, approuve le procès-verbal n° 2026/02 de la séance de reconstitution du 1^{er} mai 2026., avec remerciements à son auteur.

3. Examen et approbation des budget 2027 (Résultats et investissements)

M. le Préfet cède la parole à M. Nicolas Bardy, Chef de projet Mobul, pour l'examen des budgets de résultats et d'investissements de l'exercice 2027.

M. N. Bardy donne lecture et commente les budgets 2027 ainsi que le rapport de gestion transmis à toute l'Assemblée lors de l'envoi de l'ordre du jour.

Budget de résultats

Compte	Désignation	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	180'700.00		176'200.00		150'011.50	
01	Législatif et exécutif	12'200.00		12'200.00		11'845.30	
011	Législatif	2'200.00		2'200.00		2'075.50	
0110	Législatif	2'200.00		2'200.00		2'075.50	
0110.3132.00	Honoraires - Fiduciaire	2'200.00		2'200.00		2'075.50	
012	Exécutif	10'000.00		10'000.00		9'769.80	
0120	Exécutif	10'000.00		10'000.00		9'769.80	
0120.3000.00	Traitements et jetons de présence	9'000.00		9'000.00		8'414.00	
0120.3170.00	Frais de représentation	1'000.00		1'000.00		1'355.80	
02	Services généraux	168'500.00		164'000.00		138'166.20	
022	Services généraux	168'500.00		164'000.00		138'166.20	
0220	Administration générale	168'500.00		164'000.00		138'166.20	
0220.3100.00	Fournitures de bureau	300.00		300.00			
0220.3102.00	Imprimés, publications	1'000.00		1'000.00		443.25	
0220.3130.00	Frais bancaires et postaux	200.00		200.00		84.00	
0220.3130.01	Frais de port	500.00		500.00		77.40	
0220.3130.02	Honoraires divers	5'500.00		1'000.00			
0220.3130.03	Mandat administratif	160'000.00		160'000.00		137'561.55	
0220.3130.04	Emoluments de chancellerie et divers	1'000.00		1'000.00			
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3'200.00		3'200.00		1'510.10	
33	Médias	3'200.00		3'200.00		1'510.10	
332	Mass media	3'200.00		3'200.00		1'510.10	
3320	Mass media (en général)	3'200.00		3'200.00		1'510.10	
3320.3130.00	Frais internet	2'000.00		2'000.00		1'510.10	
3320.3130.01	Communication générale	1'200.00		1'200.00			
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	2'221'575.00	33'000.00	2'101'700.00	20'000.00	1'920'951.90	26'033.00
62	Transports publics	2'209'500.00	33'000.00	2'101'500.00	20'000.00	1'920'636.60	26'033.00
622	Trafic régional et d'agglomération	2'209'500.00	33'000.00	2'101'500.00	20'000.00	1'920'636.60	26'033.00
6220	Trafic régional et d'agglomération	2'209'500.00	33'000.00	2'101'500.00	20'000.00	1'920'636.60	26'033.00
6220.3130.00	Contrats de prestations	2'168'000.00		2'050'000.00		1'887'689.80	
6220.3130.01	Communication générale	1'000.00		1'000.00		880.00	
6220.3130.02	Emoluments de chancellerie divers	500.00		500.00			
6220.3132.00	Honoraires et frais d'étude	40'000.00		40'000.00		32'066.80	
6220.3141.00	Entretien du réseau			10'000.00			
6220.4612.50	Participation de tiers		13'000.00				10'000.00
6220.4631.10	Subventions cantonales pour les études		20'000.00		20'000.00		16'033.00
63	Trafic, autres	12'075.00		200.00		315.30	
634	Planification générale des transports	12'075.00		200.00		315.30	
6340	Planification générale des transports	12'075.00		200.00		315.30	
6340.3130.00	Frais internet	200.00		200.00		315.30	
6340.3320.90	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	11'875.00					

Compte	Désignation	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	110'000.00	10'000.00	177'400.00	30'000.00	151'821.90	17'790.00
79	Aménagement du territoire	110'000.00	10'000.00	177'400.00	30'000.00	151'821.90	17'790.00
790	Aménagement du territoire	110'000.00	10'000.00	177'400.00	30'000.00	151'821.90	17'790.00
7900	Aménagement du territoire (en général)	110'000.00	10'000.00	177'400.00	30'000.00	151'821.90	17'790.00
7900.3132.00	Honoraires et frais d'étude - Aménagement	20'000.00		20'000.00		18'840.85	
7900.3132.01	Honoraires et frais d'étude - Mobilité	20'000.00		60'000.00		35'581.05	
7900.3320.90	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	70'000.00		97'400.00		97'400.00	
7900.4631.10	Subventions cantonales pour les études		10'000.00		30'000.00		17'790.00
9	FINANCES ET IMPÔTS		2'472'475.00		2'408'500.00		2'180'472.40
96	Administration de la fortune et de la dette						2'184.55
961	Intérêts						2'184.55
9610	Intérêts						2'184.55
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants						2'184.55
99	Postes non ventilables		2'472'475.00		2'408'500.00		2'178'287.85
990	Participations des communes		2'472'475.00		2'408'500.00		2'178'287.85
9900	Participations des communes		2'472'475.00		2'408'500.00		2'178'287.85
9900.4612.01	Participation de la commune de Bulle - administration		137'943.00		149'339.00		121'064.95
9900.4612.02	Participation de la commune de Morlon - administration		3'904.00		4'081.00		3'309.00
9900.4612.03	Participation de la commune du Pâquier - administration		7'046.00		7'449.00		6'038.00
9900.4612.04	Participation de la commune de Riaz - administration		14'140.00		14'844.00		12'034.00
9900.4612.05	Participation de la commune de Vuadens - administration		12'228.00		12'868.00		10'448.00
9900.4612.06	Participation de la commune de Broc - administration		12'448.00		13'305.00		10'786.00
9900.4612.07	Participation de la commune de Echarlens - administration		4'253.00		4'409.00		3'574.00
9900.4612.08	Participation de la commune de Gruyères - administration		11'379.00		12'095.00		9'805.00
9900.4612.09	Participation de la commune de Marsens - administration		10'559.00		10'990.00		8'910.00
9900.4612.11	Participation de la commune de Bulle - transports		1'578'987.00		1'522'043.00		1'385'477.90
9900.4612.12	Participation de la commune de Morlon - transports		44'677.00		41'592.00		37'860.00
9900.4612.14	Participation de la commune de Riaz - transports		161'882.00		151'331.00		137'753.00
9900.4612.15	Participation de la commune de Vuadens - transports		140'005.00		131'396.00		119'606.00
9900.4612.18	Participation de la commune de Gruyères - transports		130'273.00		123'298.00		112'235.00
9900.4612.19	Participation de la commune de Marsens - transports		120'876.00		112'040.00		101'987.00
9900.4612.21	Participation de la commune de Bulle - amortissements		53'757.00		67'264.00		67'264.00
9900.4612.22	Participation de la commune de Morlon - amortissements		1'521.00		1'838.00		1'838.00
9900.4612.23	Participation de la commune de Pâquier - amortissements		2'306.00		3'355.00		3'355.00
9900.4612.24	Participation de la commune de Riaz - amortissements		5'510.00		6'687.00		4'975.25
9900.4612.25	Participation de la commune de Vuadens - amortissements		4'766.00		5'806.00		7'517.75
9900.4612.26	Participation de la commune de Broc - amortissements		4'074.00		4'060.00		4'060.00
9900.4612.27	Participation de la commune de Echarlens - amortissements		1'392.00		1'345.00		1'345.00
9900.4612.28	Participation de la commune de Gruyères - amortissements		4'435.00		3'691.00		3'691.00
9900.4612.29	Participation de la commune de Marsens - amortissements		4'114.00		3'354.00		3'354.00
RECAPITULATION							
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	180'700.00		176'200.00		150'011.50	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3'200.00		3'200.00		1'510.10	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	2'221'575.00	33'000.00	2'101'700.00	20'000.00	1'920'951.90	26'033.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	110'000.00	10'000.00	177'400.00	30'000.00	151'821.90	17'790.00
9	FINANCES ET IMPÔTS		2'472'475.00		2'408'500.00		2'180'472.40
	TOTALISATION	2'515'475.00	2'515'475.00	2'458'500.00	2'458'500.00	2'224'295.40	2'224'295.40
Résultat							
CHARGES D'EXPLOITATION							
30	Charges de personnel	9'000.00		9'000.00		8'414.00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'424'600.00		2'352'100.00		2'118'481.40	
33	Amortissement du patrimoine administratif	81'875.00		97'400.00		97'400.00	
	REVENUS D'EXPLOITATION		2'515'475.00		2'458'500.00		2'222'110.85
46	Revenus de transferts		2'515'475.00		2'458'500.00		2'222'110.85
	RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION						2'184.55
34	Charges financières						
44	Revenus financiers						2'184.55
	RESULTAT PROVENANT DES FINANCEMENTS						2'184.55
	RESULTAT OPERATIONNEL						
38	Charges extraordinaires						
48	Revenus extraordinaires						
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE						
	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS						

Budget d'investissements

[illegible]

Assemblée des délégués du 7 octobre 2026

Point 3 de l'ordre du jour : Budgets des comptes de résultats et d'investissements 2027

BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS

a) Administration générale

01 Législatif et Exécutif

0120 Exécutif (Comité de direction, commissions)

Le montant relatif aux traitements et jetons de présence (compte 0120.3000.00) avait été augmenté à CHF 9'000.00 au budget 2026 pour tenir compte des séances plus longues et en raison de la quantité de sujets à traiter plus importante. Ce montant est reconduit pour le budget 2027.

02 Services généraux

0220 Administration générale

Concernant le mandat administratif, le montant de CHF 160'000.00 est maintenu afin d'assurer les tâches administratives de la comptabilité, du secrétariat (30 %) et du Chef de projet (50 %), notamment pour le suivi des projets d'agglomération et la gestion du réseau de transports publics local.

Le montant relatif aux honoraires divers (compte 0220.3130.02) a été augmenté à CHF 5'500.00. Cette augmentation correspond à la participation de Mobul de CHF 4'500.00 au coût de développement du logiciel SmarTer par l'Antenne Région Valais romand. Ce logiciel, développé par et pour les agglomérations, permet de planifier et de suivre les mesures des projets d'agglomération. Elle centralise l'ensemble des informations relatives aux mesures et à leur état d'avancement, facilitant ainsi les échanges d'information entre Mobul et les communes membres.

Les autres frais administratifs sont maintenus à l'identique des montants planifiés au budget 2026.

b) Culture, Sports et Loisirs

33 Médias

3320 Mass media (Informations intercommunales – Communication)

Les frais pour la gestion du site internet et la communication générale sont maintenus à l'identique des montants planifiés au budget 2026.

c) Trafic et Télécommunications

62 Transports publics

6220 Trafic régional et d'agglomération

Un montant de CHF 2'168'000.00 est prévu pour les coûts d'exploitation non couverts des lignes de transports publics (compte 6220.3130.00). Ceci représente une augmentation de CHF 118'000.00 par rapport au budget 2026. L'augmentation est liée à l'électrification de la ligne 202 reliant la Commune de Vuadens à celle de Morlon.

La loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE) ayant été rejetée par le peuple fribourgeois, l'art. 184 de la Loi sur la Mobilité (LMob) n'est pas modifié et la répartition reste identique, soit 57,5 % à la charge de l'Etat et 42,5 % à celle des communes. Le résultat du vote n'étant pas connu au moment d'élaborer le budget 2026, une participation des communes à hauteur de 50 % avait été considérée.

La participation cantonale est conditionnée à un taux minimal de couverture des coûts qui est de 30 % pour les lignes 201 et 202 (cadence 15') et de 20 % pour la ligne 203 (cadence 30') ou à un taux de remplissage minimal selon l'art. 72 RMob. Ces critères sont remplis pour le réseau Mobul.

Les « Honoraires et frais d'étude » (compte 6220.3132.00) sont estimés à CHF 40'000.00 et sont subventionnés à 50 % par l'Etat (compte 6220.4631.10). Ils concernent des analyses sur le réseau et le développement de l'offre en transports publics. Ce montant est identique au budget 2026.

Les frais de base relatifs à l'entretien du réseau (compte 6220.3141.00) sont supprimés au budget 2027. Ce montant n'a pas été utilisé depuis plusieurs années et l'entretien des infrastructures est réalisé par les communes.

Rappel :

Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

Les montants du chapitre 6220 « Trafic régional et d'agglomération » sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 17 al. 1, lettre a), soit en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale, selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

A noter que les communes de Broc, Echarlens et Le Pâquier ne participent pas à ces frais, étant donné qu'elles ne sont pas desservies par le réseau urbain de transports publics.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

63 Trafic, autres

6340 Planification générale des transports

Le montant de CHF 11'875.00 pour les amortissements planifiés (compte 6340.3320.90) correspond à la 1^{ère} tranche d'amortissement du crédit d'étude pour l'élaboration d'un modèle de trafic (jumeau numérique) de l'agglomération.

d) Protection de l'environnement et aménagement du territoire

79 Aménagement du territoire

7900 Aménagement du territoire

Un montant de CHF 20'000.00 est inscrit pour les honoraires et frais d'étude relatifs à l'aménagement du territoire (compte 7900.3132.00) et un montant de CHF 20'000 est inscrit pour les honoraires et frais d'étude relatifs à la mobilité (compte 7900.3132.01). Ces honoraires comprennent le soutien technique des mandataires au Comité de direction.

Une subvention cantonale de 50 % est prévue pour les honoraires et frais d'étude relatifs à la mobilité (compte 7900.4631.10)

Le montant de CHF 70'000.00 pour les amortissements planifiés (compte 7900.3320.90) correspond à la 3^{ème} tranche d'amortissement du crédit d'étude pour l'élaboration du PA5.

Commentaire :

La participation des communes augmente de 3,15 % par rapport au budget 2026.

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

a) Transports et télécommunications

61 Circulation routière

6150 Routes communales

Le budget des investissements prend en charge la subvention versée par Mobul à titre de solidarité, la part de la subvention reçue de la Confédération et, en revenu, la participation de la commune où les travaux se réalisent.

Liste des travaux planifiés en 2027 par les communes membres :

Mesures du PA1

- **Commune de Bulle :**
M6 Réaménagement de la rue de la Condémine (Rue Rieta – Rue de la Poterne)
- **Commune Vuadens :**
M11 Réaménagement de la traversée du Vuadens

Mesures du PA3

- **Commune de Bulle :**
6.3 Réaménagement de la voie verte (tronçon Gare – Arsenal)

Mesures du PA4

- **Commune de Bulle :**
MD.A1.6 Liaison MD le long du bois de Sautaux
TP.A2.1 Aménagement définitif des nouveaux arrêts du réseau TP urbain (Branche 203 Bouleyres)

Concernant les investissements, y compris les études y relatives, la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des communes où les travaux sont exécutés, ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés, et pour 20 % en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat, et à raison de 75 % de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (cf. statuts, art. 15, al.1, lettre b). Concernant le PA1, la population de 2010 et l'indice du potentiel fiscal ont été fixés à l'année 2011-2012.

Les investissements liés au PA3 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux du PA1, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal de 2017.

Les investissements liés au PA4 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux des PA1 et PA3, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal 2021.

63 Trafic, autres

6340 Planification générale des transports

Demande de crédit relative à l'élaboration d'un Projet d'agglomération de 6^{ème} génération (PA6)

Le Comité de direction souhaite déposer un Projet d'agglomération de 6^{ème} génération.

Le Conseil fédéral a adopté le 20 juin 2025 plusieurs adaptations visant à faciliter la mise en œuvre des projets d'agglomération et à réduire la charge administrative pour le PA6. Tous les modules ne doivent pas être nouvellement élaborés tous les 4 ans. En particulier pour les modules conceptuels tels que la vision d'ensemble et les stratégies sectorielles, la réutilisation des contenus dans le cadre du rythme de révision recommandé, dans l'esprit d'une planification continue à long terme, est expressément saluée, ou alors les différences pertinentes par rapport à la génération antérieure doivent être justifiées. Par ailleurs, le paysage pourra être pris en compte en tant que thème transversal dans les domaines des transports et de l'urbanisation. Une stratégie spécifique relative au paysage, accompagnée de mesures, n'est plus nécessaire.

Le montant du crédit est basé sur les précédents projets d'agglomération réalisés et tient compte des allègements décidés par la Confédération. Il se monte à un total de CHF 260'000 TTC et se décompose comme suit :

1. Elaboration du PA6 avec reprise des modules obligatoires (rapport de mise en œuvre, besoins d'action, mesures et priorisation) et adaptations des autres modules selon le rapport d'examen du PA5.
2. Adaptation du projet pour donner suite à la consultation publique et à l'examen préalable, finalisation du dossier et défense auprès de la Confédération.
3. Appui d'un spécialiste en environnement pour intégrer le thème paysage de manière transversale dans les domaines des transports et de l'urbanisation.
4. Réserve pour frais, impressions et communication.

Crédit d'investissement demandé

1. Elaboration du PA6.....	CHF	170'000.00
2. Adaptation du projet et défense auprès de la Confédération	CHF	50'000.00
3. Appui d'un spécialiste en environnement	CHF	30'000.00
4. Frais et communication.....	CHF	10'000.00
TOTAL (TTC).....	CHF	260'000.00

Une subvention de 30 % sera octroyée par l'Etat de Fribourg, conformément à l'art. 177 LMob. Le versement de la subvention intervient l'année suivant le dépôt du Projet d'agglomération.

Proposition du Comité de direction

Sur la base des explications précitées, le Comité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 260'000.00.

Financement : prélèvement sur compte courant de CHF 65'000.00

Amortissement : sur 4 ans, dès 2029

Mobul - Récapitulation des participations communales au budget

2027	Comptes de Fonctionnement				
	Communes	Administration	Transport	Amortissement	Investissement Trafic d'aglo
	Bulle	137'943.00	1'578'987.00	53'757.00	8'614.18
	Morlon	3'904.00	44'677.00	1'521.00	243.73
	Le Pâquier	7'046.00	0.00	2'306.00	0.00
	Riaz	14'140.00	161'882.00	5'510.00	883.15
	Vuadens	12'228.00	140'005.00	4'766.00	763.80
	Broc	12'448.00	0.00	4'074.00	0.00
	Echarlens	4'253.00	0.00	1'392.00	0.00
	Gruyères	11'379.00	130'273.00	4'435.00	710.70
	Marsens	10'559.00	120'876.00	4'114.00	659.44
	Total	213'900.00	2'176'700.00	81'875.00	11'875.00

2026	Comptes de Fonctionnement				
	Communes	Administration	Transport	Amortissement	Investissement Trafic d'aglo
	Bulle	149'339.00	1'522'043.00	67'264.00	0.00
	Morlon	4'081.00	41'592.00	1'838.00	0.00
	Le Pâquier	7'449.00	0.00	3'355.00	0.00
	Riaz	14'844.00	151'331.00	6'687.00	0.00
	Vuadens	12'888.00	131'396.00	5'806.00	0.00
	Broc	13'305.00	0.00	4'060.00	0.00
	Echarlens	4'409.00	0.00	1'345.00	0.00
	Gruyères	12'095.00	123'298.00	3'691.00	0.00
	Marsens	10'990.00	112'040.00	3'354.00	0.00
	Total	229'400.00	2'081'700.00	97'400.00	-

Mobul - Répartition

2027

Administration et études générales

Fonctionnement, selon article 15, alinéa 1, lettre c) des statuts

25% au prorata de la population légale

75% au prorata de la population légale pondérée par l'IPF (Indice du Potentiel Fiscal)

Montant à répartir issu du fonctionnement - Chapitres 0, 3, 7 et 9 (excepté chapitre 990)

213'900.00

Montant représentant l'amortissement des investissements d'études

70'000.00

Total

283'900.00

Commune	Population 31.12.2024	IPF année 2026	Population x IPF	Répartition	Part aux frais de fonctionnement	Part aux amortissements	Total
Bulle	26'749	95.38	2'551'320	64.49%	137'943.00	45'143.00	183'086.00
Morlon	713	103.17	73'560	1.82%	3'904.00	1'277.00	5'181.00
Le Pâquier	1'390	93.23	129'590	3.29%	7'046.00	2'306.00	9'352.00
Riaz	2'890	88.91	256'950	6.61%	14'140.00	4'627.00	18'767.00
Vuadens	2'556	86.25	220'455	5.72%	12'228.00	4'002.00	16'230.00
Broc	2'801	77.92	218'254	5.82%	12'448.00	4'074.00	16'522.00
Echarlens	841	92.94	78'163	1.99%	4'253.00	1'392.00	5'645.00
Gruyères	2'301	90.20	207'550	5.32%	11'379.00	3'724.00	15'103.00
Marsens	2'115	91.35	193'205	4.94%	10'559.00	3'455.00	14'014.00
	42'356		3'929'046	100.00%	213'900.00	70'000.00	283'900.00

Transport

Fonctionnement et investissement, selon article 15, alinéa 1, lettre a) des statuts

25% au prorata de la population légale

75% au prorata de la population légale pondérée par l'IPF (Indice du Potentiel Fiscal)

Montant à répartir issu du fonctionnement - Chapitres 62-63

2'176'700.00

Montant représentant l'amortissement des investissements de transport

11'875.00

2'188'575.00

Commune	Population 31.12.2024	IPF année 2026	Population x IPF	Répartition	Part aux frais de fonctionnement	Part aux amortissements	Total
Bulle	26'749	95.38	2'551'320	72.54%	1'578'987.00	8'614.18	1'587'601.18
Morlon	713	103.17	73'560	2.05%	44'677.00	243.73	44'920.73
Le Pâquier							
Riaz	2'890	88.91	256'950	7.44%	161'882.00	883.15	162'765.15
Vuadens	2'556	86.25	220'455	6.43%	140'005.00	763.80	140'768.80
Broc							
Echarlens							
Gruyères	2'301	90.20	207'550	5.98%	130'273.00	710.70	130'983.70
Marsens	2'115	91.35	193'205	5.55%	120'876.00	659.44	121'535.44
	37'324		3'503'040	100.00%	2'176'700.00	11'875.00	2'188'575.00

Mobul - Répartition

2027

des investissements des Projets d'Agglomération

Investissement, selon article 15, alinéa 1, lettre b) des statuts

80% à charge de la commune de domicile

20% au prorata de la population pondérée

Les subventions de Mobul et les participations à Mobul seront respectivement versées et facturées à la fin de la réalisation de l'ensemble des mesures du projet d'agglomération

Selon décision du comité, la répartition des montants d'investissements :

- du PA1 se fait sur la base de la population légale de 2010 et l'ICF 2011-2012.
- du PA3 se fait sur la base de la population légale de 2017 et l'IPF 2017.
- du PA4 se fait sur la base de la population légale de 2021 et l'IPF 2021.

En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets des comptes de résultats et d'investissements 2027, tels qu'ils lui sont présentés.

M. le Préfet remercie M. Bardy ainsi que les auteurs des budgets en question. Aucune remarque n'étant formulée, il cède la parole au Président de la Commission financière, M. Patrick Vallélian, Conseiller communal de Bulle, pour la lecture de leur rapport.

M. P. Vallélian donne lecture du rapport de la Commission financière ci-dessous et préavis favorablement les budgets 2027.

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière, composée de MM. Patrick Vallélian, David Pinto Silva et Thomas Bosson, s'est réunie le vendredi 25 septembre 2027.

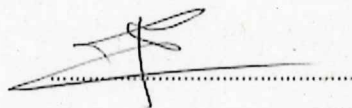
Nous avons procédé à l'examen détaillé des budgets de résultats et d'investissements 2027, présentés par M. Nicolas Bardy, Chef de projet.

Nous nous sommes penchés plus spécialement sur les différences avec le précédent budgets et avons posés différentes questions auxquelles M. Bardy a répondu à notre entière satisfaction.

De ce fait, la Commission financière préavise favorablement les budgets 2027 et les soumet à l'approbation de l'Assemblée des délégués de ce jour.

Pour la Commission financière, M. Patrick Vallélian, Président

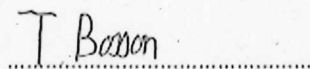
M. Patrick VALLELIAN
Conseiller communal à Bulle



M. David PINTO SILVA
Conseiller communal à Le Pâquier



M. Thomas BOSSON
Conseiller communal à Riaz



M. le Préfet remercie M. Vallélian. Aucune question n'étant posée, il demande à l'Assemblée de passer à l'approbation formelle des budgets de l'exercice 2027, à mains levées.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents, approuve les budgets de résultats et d'investissements 2027, tels que présentés.**
- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents, approuve le message de crédit d'investissement relatif à l'élaboration du projet d'agglomération de 6^{ème} génération (PA6) pour un montant total de CHF 260'000.00.**

4. Nomination de l'organe de révision

M. le Préfet annonce que, le mandat de l'organe de révision arrivant à échéance à fin décembre 2026, l'Assemblée des délégués doit nommer un nouveau bureau pour la période 2027 à 2029. Il cède la parole au Président de la Commission financière pour le choix de l'organe de révision.

M. P. Vallélian explique que le second mandat de trois ans attribués à la société Fiduciaire Cuennet Sàrl arrive à son terme et qu'il ne peut légalement pas être renouvelé.

Il cite les trois offres étudiées :

Fiduciaire Ruffieux SA, Bulle
Gefid Conseil SA, Marly
Fiduconsult Bulle SA

CHF 2'616.00 TTC
CHF 2'702'50 TTC
CHF 3'026.80 TTC

La commission financière, réunie le 25 septembre dernier, propose à l'Assemblée de nommer la Fiduciaire Ruffieux SA qui propose l'offre la plus avantageuse.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Préfet** demande à l'Assemblée d'approuver cette nomination, à main levée.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents, approuve la nomination de la Fiduciaire Ruffieux SA pour la période 2027-2028-2029.**

Arrivée de M. Grégoire Cantin à 07h44

5. Adoption du dossier d'adaptation aux conditions d'approbation du PA5

Mme le Préfet passe la parole à Mme Marie-France Roth Pasquier, Présidente du Comité de direction, pour plus de précision sur le dossier d'adaptation aux conditions d'approbation du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5).

Mme M.-F. Roth Pasquier présente les principales implications.

Adopté par l'Assemblée des délégués le 14 mars 2025, le PA5 a ensuite été approuvé sous conditions par le Conseil d'État le 27 mai 2025, avant d'être déposé auprès de la Confédération le 30 juin 2025.

Le Comité de direction a retravaillé les documents du PA5 pour répondre aux conditions d'approbation du Conseil d'état. Pour rappel, sur les aspects liés à l'aménagement du territoire, les projets d'agglomération sont considérés comme des plans directeurs régionaux (art. 27 LATec). Le projet déposé auprès de la Confédération ne sera pas modifié. Toutefois, le dossier d'adaptation aux conditions d'approbation du PA5 sera soumis au Conseil d'Etat pour une nouvelle approbation. Une fois approuvé, c'est ce nouveau document qui sera en vigueur et qui remplacera le projet approuvé en 2025.

La principale modification porte sur le remplacement des "secteurs à densification limitée" par les "secteurs à qualité paysagère". Ce sujet a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de Mobul pour donner suite à la décision de la DIME, partiellement confirmée par le Tribunal cantonal, de dézoner des parcelles libres de construction dans le PAL de Vuadens, en s'appuyant sur le PA4. Le Comité de direction maintient que ces décisions auraient pu s'appuyer sur le Plan directeur cantonal (PDCant) qui fixe les principes permettant d'identifier les secteurs où la densification est opportune, au regard de la qualité de desserte et du système de transport. Toutefois, il semble nécessaire d'éviter un doublon au niveau des outils.

Avec la modification proposée :

- Les principes liés au dimensionnement de la zone à bâtir relèvent du PDCant (densification, dézonage, etc.). Ils sont supprimés du PA5.
- Les principes liés aux valeurs paysagères sont maintenus et approfondis dans le PA5.

La carte des secteurs à qualité paysagère a également été retravaillée sur la base de la nouvelle définition.

Les autres modifications sont mineures et sont détaillées dans le rapport explicatif (47 OAT).

Aucune question n'étant formulée, **M. le Préfet** demande à l'Assemblée d'adopter le dossier d'adaptation aux conditions d'approbation du PA5, à main levée.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents, adopte le dossier d'adaptation aux conditions d'approbation du PA5, tel que présenté.**

6. Electrification ligne 202

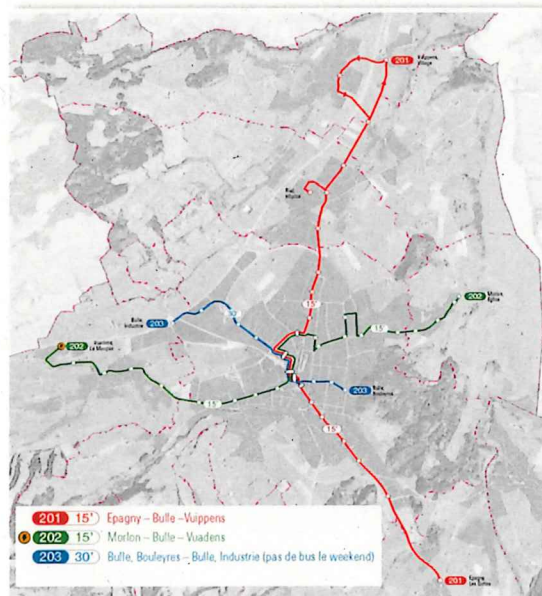
Mme le Préfet passe la parole à M. Nicolas Bardy, Chef de projet, pour plus de précisions.

M. N. Bardy rappelle les différentes étapes de la décarbonation :

Etape de mise en œuvre (slide 2)

Etape	Horaire	Modifications	Véhicules Diesel	Véhicules électriques	Véhicules	Chauffeurs
0	2025	- Nouveau concept d'horaire - Prolongation ligne 201 - Optimisation ligne 202 - Ajout d'un véhicule de réserve	10	0	10	9
1	2027	Décarbonation ligne 202	6	5	11	10
2.1	2029	- Développement de l'offre (extension Epagny en Trême) - Cadence 15' généralisée - Décarbonation des lignes 201, 203 - Ajout d'un 2^{ème} véhicule de réserve	4	11	15	13
2.2	2031	Développement de l'offre (4^{ème} ligne, desserte <u>Prila</u>, <u>Terreillet</u> et <u>Pâla</u>)	2	16	18	16
3	2032	Décarbonation des véhicules de réserve	0	18	18	16

Etape 1 (2027) – Electrification de la ligne 202 (slide 3)



La mise en œuvre de l'étape 1 implique :

- Une infrastructure de recharge rapide au terminus de Vuadens
- L'adaptation du dépôt de Bulle
- 5 nouveaux véhicules électriques articulés
 - Remplacement de 3 bus diesel amortis
 - Remplacement de 1 bus diesel à amortir encore sur 11 mois (réseau Agglo FR)
 - 1 bus supplémentaire pour l'exploitation décarbonée (temps de recharge au terminus)

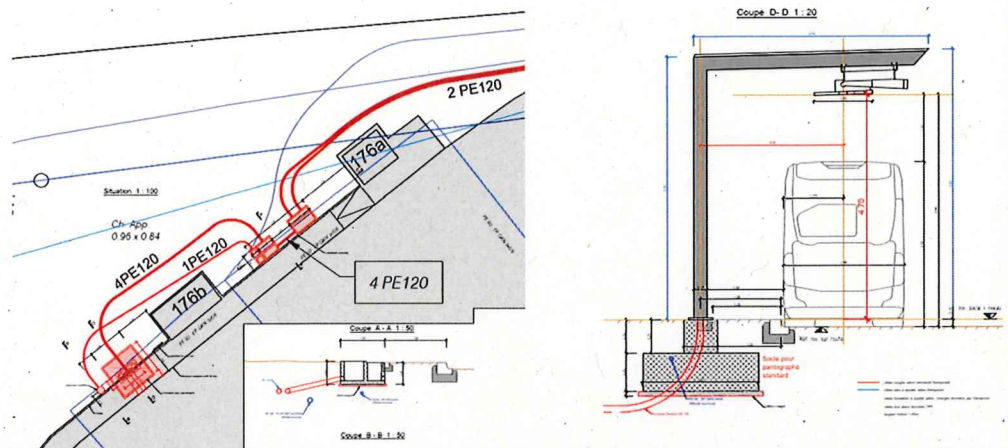
N° vhc	Date mise en circulation	Date fin amortissement	
851	09.10.2015	08.10.2025	Amortis
852	01.10.2015	30.09.2025	
853	07.10.2015	06.10.2025	
854	13.11.2017	13.11.2027	Utilisé pour l'Agglo FR

3

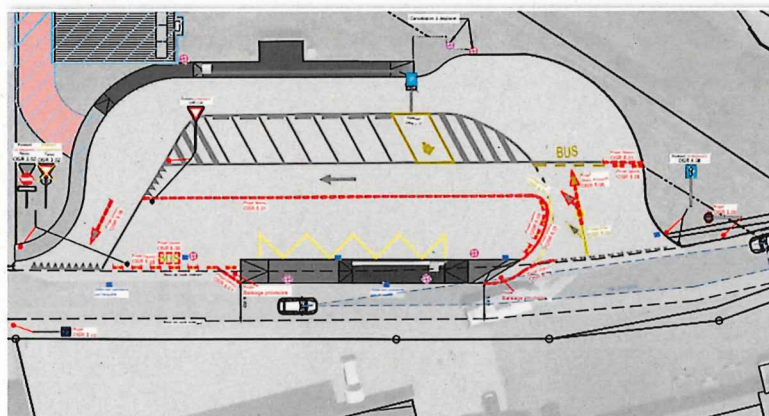
Il présente ensuite la mise œuvre concrète qui est en cours.

Terminus Vuadens, Le Maupas (slides 4 et 5)

Construction d'une infrastructure de recharge (pantographe descendant)

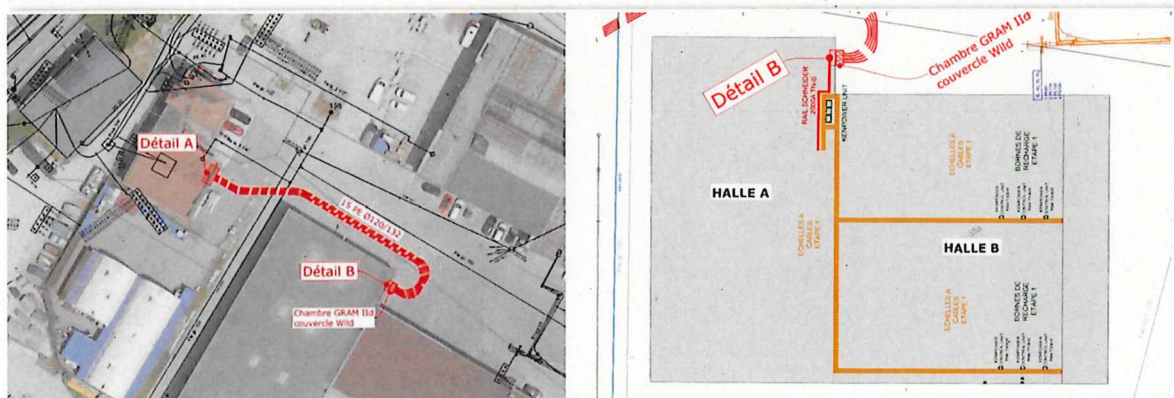


En analysant les temps de parcours, il est ressorti que les bus devraient cohabiter au terminus de Vuadens, raison pour laquelle il a été décidé de construire un nouveau quai de dépose à Vuadens (voir plan ci-dessous). Les passagers pourront ainsi descendre du bus le temps que le véhicule précédent termine sa recharge :



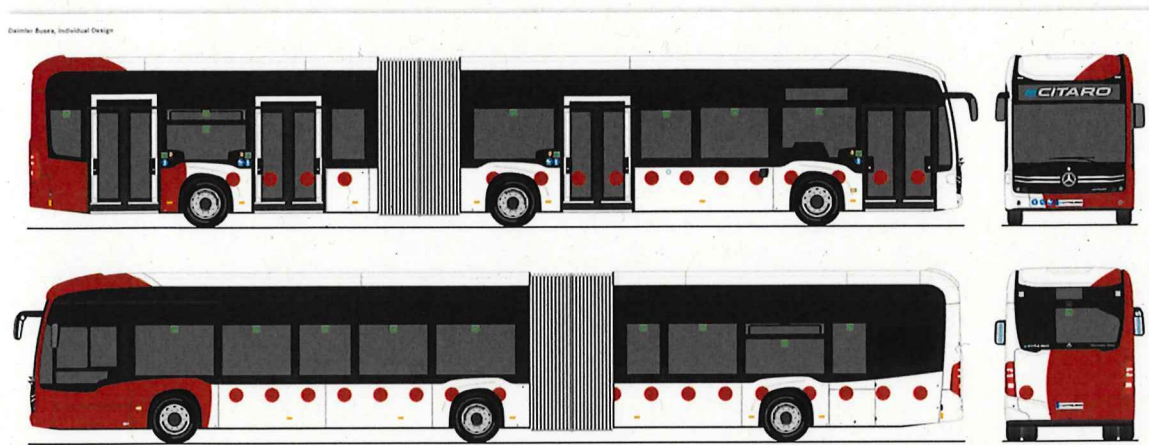
Dépôt de Bulle (slide 6)

Pour Bulle, il était nécessaire de construire une sous-station électrique (voir plan ci-dessous). De plus, 6 prises seront installées dans la halle actuelle pour la recharge nocturne. Au fil des étapes de la décarbonation du réseau de bus Mobul, mais également du réseau régional, des prises supplémentaires seront installées dans ce même dépôt.



Nouveaux véhicules (slide 7)

A la suite d'un appel d'offres, les bus Mercedes eCitaro (18 mètres articulé) ont été retenus par les TPF :



M. Le Préfet remercie M. Bardy et demande aux Délégués s'ils ont des questions.

La parole n'est pas demandée.

7. Divers

Mme le Préfet demande d'il y a des divers.

Aucun divers n'est formulé.

M. le Préfet remercie les Délégués et toutes les personnes présentes d'avoir assisté à cette séance et clôt les débats à 07h50.

La Secrétaire
Laurence Jenny

A blue ink signature, appearing to be 'LJ', written over a horizontal line.

Le Président
Vincent BOSSON, Préfet

A blue ink signature, appearing to be 'VB', written over a horizontal line.

- Annexe I : Budgets 2027 signés**
- Annexe II : Plan financier Transports publics**
- Annexe III : Présentation Electrification ligne 202**

Bulle, le 8 octobre 2026

Distribution :

Mmes et MM. les membres de l'Assemblée des délégués Mobul

Mmes et MM. les membres du Comité de direction Mobul

M. Nicolas BARDY, Chef de projet MOBUL, Ville de Bulle

Mme Léandra PULGARIN, Collaboratrice technique, Ville de Bulle

M. Robert VERSCHUUR, Comptable, Ville de Bulle

M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)

Mme Mélissa JOSEPH, Aménagiste (SeCA)

M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)

Secrétariat communal de Bulle

Secrétariat communal de Broc

Secrétariat communal d'Echarlens

Secrétariat communal de Gruyères

Secrétariat communal Le Pâquier

Secrétariat communal de Marsens

Secrétariat communal de Morlon

Secrétariat communal de Riaz

Secrétariat communal de Vuadens